



Vente de particulier a particulier

Par **dragon17**, le **28/01/2013** à **17:41**

Bonjour, j ai vendu un petit bateau de 8m a restaurer 300 euros sur le bon coin. Ce bateau avait étai transformer par l ancien propriétaire (Quillard passer en biquille). le nouveau propriétaire me demande de le reprendre sous prétexte qu il n est pas sure pour la navigation. je me suis servi de ce bateau pendant un an et il navigue tres bien. je n ai rien cacher au moment de la vente et le nouveaux propriétaire etait au courant de la modif. que faire ? peut il m obliger de le reprendre ? Dans l attente de votre réponse. Cordialement,Eric

Par **amajuris**, le **28/01/2013** à **18:30**

bjr,
à mon avis, vous n'avez aucune obligation de le reprendre;
il n'existe pas de droit de rétractation en ce domaine.
cdt

Par **dragon17**, le **28/01/2013** à **18:35**

ok mais peut il me chercher des noises comme le bateau a eteit modifier ?

Par **amajuris**, le **28/01/2013 à 18:46**

bjr,
si la modification était apparente, votre acquéreur ne peut pas faire grand chose à part vous menacer d'une procédure judiciaire.
si vous avez une protection judiciaire utilisez la.
cdt

Par **dragon17**, le **28/01/2013 à 18:51**

merci de vos reponses.
Cordialement, Eric